

# Programme de pays pour la Guinée-Bissau (2008-2012)

## Table des matières

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| Introduction.....  | 1                  | 2           |
| I. Analyse de la situation .....   | 2 – 7              | 2           |
| II. Coopération passée et enseignements tirés.....   | 8 – 18             | 4           |
| III. Programme proposé.....  | 19 – 24            | 4           |
| IV. Gestion, suivi et évaluation du programme .....  | 25 – 28            | 6           |
| <br><i>Annexe</i>  |                    |             |
| Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée-Bissau (2008-2012). . . . |                    | 7           |

## **Introduction**

1. Le descriptif de programme de pays du PNUD pour la période 2008-2012 a été établi dans le cadre d'un processus participatif. Il s'appuie sur les analyses du bilan commun de pays (2006), le rapport national sur le développement humain (2006), les priorités du cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté (DENARP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD 2008-2012) formulé par le système des Nations Unies (SNU), conjointement avec les autorités nationales. Le descriptif s'inscrit dans ce cadre, constitue la contribution du PNUD à la réponse collective du SNU aux priorités nationales dans les domaines d'avantage comparatif et complète les interventions des autres partenaires au développement.

### **I. Analyse de la situation**

2. La Guinée-Bissau, pays d'Afrique de l'Ouest peuplé de 1,5 million d'habitants pour une superficie de 36 125 km<sup>2</sup> a un indice de développement humain (IDH) parmi les plus faibles au monde (0,349 en 2004 et 173<sup>ème</sup> sur 177 pays classés). La persistance des déséquilibres économiques et financiers caractérise le contexte de développement du pays. La période de récession consécutive au conflit armé de 1998-99 a fait place à un retour timide de la croissance économique depuis 2004 (3,5 % en 2005 mais 1,8 % projeté pour 2006). Le taux d'inflation était estimé à 3,4 % en 2005. L'État a réalisé les 2/3 des investissements en 2005, qui restent cependant faibles, tandis que l'épargne, souvent négative dans le passé, est devenue positive depuis 2003, grâce à l'augmentation des transferts nets des travailleurs émigrés. Le déficit budgétaire primaire est resté important entre 2001 et 2005 avec au mieux - 4,2 % en 2002. Le déficit global (dons compris) qui s'est aggravé en 2003-2004, est cependant passé de - 15 % en 2004 à - 12,1 % en 2005, grâce aux efforts internes de maîtrise des recettes et des dépenses publiques. L'aide publique au développement, qui est passée de 60,8 % du PIB en 2003 à 27,2 % en 2004, constitue la principale source de financement du pays. L'économie reste dominée par l'agriculture, qui a contribué pour 61,8 % au PIB en 2005, contre 11,2 % pour les industries et 27 % pour les services. L'agriculture, qui emploie une large part de la main-d'œuvre dans le pays (79,2 % de la population active en 2002), notamment les plus pauvres, souffre aussi d'une faible productivité.

3. La situation des comptes extérieurs fait apparaître des déficits (commerciaux et courants) depuis 2002 malgré la part appréciable des exportations de noix de cajou. La Guinée-Bissau est aussi un pays pauvre très endetté dont la dette extérieure en 2005 représentait 301,7 % du PIB. Ayant atteint le point de décision en décembre 2000 dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, la Guinée-Bissau sera au point d'achèvement vers 2008-09, pour enfin bénéficier de la nouvelle initiative d'allègement de la dette multilatérale.

4. Le pays souffre d'importants retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La pauvreté absolue touche deux personnes sur trois, tandis que la pauvreté extrême frappe une personne sur cinq et davantage à l'intérieur du pays qu'à Bissau, la capitale. La pauvreté monétaire est généralisée, tandis que la pauvreté humaine touche plus les femmes que les hommes en raison de leur faible éducation, limitant ainsi leur participation à la vie socioéconomique.

5. Les ressources humaines sont peu développées en raison des retards accumulés dans l'éducation primaire et secondaire et la formation professionnelle, de la forte mortalité maternelle et infantile, de la progression du VIH/sida et autres maladies, le taux de prévalence du VIH1 étant passé de 0,4 % en 1989 à 4 % en 2002.

6. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un problème majeur pour la santé publique. L'environnement reste fragile, d'autant plus que les populations, pour leur survie, développent des

activités et des modes de cultures qui dégradent les sols, tandis que les activités de pêche réduisent les ressources halieutiques.

7. L'analyse de la situation révèle que la fragilité de la gouvernance est l'un des principaux obstacles au développement du pays. Elle est marquée par l'instabilité politique et institutionnelle et se manifeste par des violations des droits de l'homme, des coups d'État fréquents, l'intrusion de l'armée dans la vie politique, l'absence d'état de droit, l'impunité et la vacance du pouvoir. Les conflits armés de 1998-99 et de 2006 avec les rebelles de Casamance au Sénégal ont entraîné la prolifération des mines et des armes légères.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés**

8. La promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté étaient en 2003-07 les principaux axes du descriptif de document de pays. Les difficultés liées à la consolidation de la paix et au relèvement post-conflit, outre le coup d'État de septembre 2003, ont recentré les efforts sur l'organisation des élections et la consolidation de la paix. Ainsi, le plan d'action pour l'application des programmes de pays n'a été approuvé qu'en juin 2004.

### *Principaux résultats*

9. L'organisation des élections législatives et présidentielles en 2004-2005, qui ont été qualifiées par tous les observateurs internationaux de libres et de transparentes, constitue un des principaux résultats de l'appui technique et financier du Bureau durant la période à l'examen.

10. Le Fonds de gestion économique d'urgence (FGEU) avec la mobilisation de 8,5 millions de dollars auprès des partenaires bilatéraux a permis le déroulement sans heurt du processus de transition en 2004-05, grâce aux versements d'une part appréciable des salaires des agents civils et particulièrement des enseignants jusqu'en 2006. Le succès de la table ronde des partenaires au développement de la Guinée-Bissau en novembre 2006 a eu lieu dans un contexte de regain de confiance dans les institutions nationales. Un soutien important a été fourni à l'élaboration du DENARP, de son plan d'action pluriannuel et du programme d'investissements publics.

11. En terme de conseils politiques et de plaidoyer, l'apport du Bureau a été important dans l'élaboration de documents tels que le DENARP, le programme de bonne gouvernance, la mise en place du comité de trésorerie, la stratégie de mobilisation des ressources publiques et la consolidation de la paix. Le plaidoyer et les conseils politiques ont aussi porté sur les OMD et notamment sur l'élaboration du premier rapport à ce sujet, la sensibilisation et les formations données en 2006 en matière de planification et d'évaluation des besoins et des coûts des OMD et sur l'établissement du rapport national sur le développement humain consacré aux politiques visant à atteindre les OMD en Guinée-Bissau.

12. Une superficie appréciable de mines a été nettoyée. La capitale Bissau a été déclarée entièrement déminée en 2006. Tous les stocks de mines antipersonnel ont été détruits en 2005.

13. Le PNUD a été choisi par le gouvernement comme premier bénéficiaire pour la gestion du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, avec un portefeuille total de 11 millions de dollars depuis 2004.

14. Dans le cadre de l'initiative de coopération Sud-Sud entre le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud, le PNUD apporte un encadrement technique aux agriculteurs et à leurs associations. Dans le cadre du microfinancement, huit institutions locales ont reçu une formation et un appui technique leur permettant d'octroyer des crédits à leurs clients. En matière

d'environnement, les fonds du PNUD/FEM, les rapports nationaux et le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques ont été produits.

15. Dans la réforme du secteur de la sécurité, le PNUD a apporté un appui logistique qui a abouti à la réalisation de la stratégie de réforme du secteur de la défense et la sécurité.

#### *Enseignements tirés*

16. Le précédent descriptif de projet/plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays 2003-2007 a dû tenir compte des changements de priorités et du contexte national. La période de transition et la tenue des élections législatives et présidentielles en 2004-2005 ont entraîné une réévaluation de ces priorités. L'instabilité gouvernementale a retardé la formulation et l'application de certaines composantes du programme. Les résultats obtenus durant ce cycle ont aussi été affectés par la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles et de l'appropriation nationale.

17. Le déficit en matière de capacités entraîne le non respect des réglementations prises, une vacance du pouvoir, la confusion dans les responsabilités, une faiblesse dans la formulation des politiques et leur application. Les lacunes en matière de suivi des politiques et de coordination sont importantes en raison des insuffisances du système d'information et du faible respect des procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés. Cette situation a obligé le PNUD à recourir aux procédures d'exécution directe grâce à des organes de gestion des programmes, ainsi qu'à des paiements directs en vue d'augmenter la capacité d'absorption.

18. Dans le cadre du prochain programme, de vastes efforts devront donc être consentis dans le renforcement des capacités institutionnelles, du respect des procédures de gestion budgétaire, de la transparence de la passation des marchés, ainsi que dans la responsabilisation des agents des institutions nationales. Le Bureau entend pour cela apporter des appuis conséquents au développement des capacités nationales dans les domaines faibles. L'engagement des autorités nationales tant au PNUAD qu'à ce descriptif de programme constitue un gage pour les interventions envisagées ici, contribuant avec l'efficacité requise aux priorités nationales en matière de développement humain.

### **III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés**

19. Le PNUD concentrera ses efforts sur trois domaines: i) gouvernance démocratique, économique et locale; ii) croissance économique, réduction de la pauvreté et environnement; iii) égalité et promotion du développement humain.

#### **A. Promotion de la gouvernance**

20. La réponse du SNU aux priorités nationales est d'aider les institutions nationales à gouverner dans le respect des droits de l'homme, de la consolidation de l'Etat de droit et des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays. Le PNUD envisage plus spécifiquement d'aider les institutions nationales et locales à renforcer leurs capacités à élaborer et à appliquer des réformes visant à consolider l'Etat de droit, le cadre réglementaire, le respect des droits de l'homme, la stabilité politique et la gestion préventive de l'environnement. Pour y parvenir, il faut renforcer les capacités de l'Assemblée en tant qu'organe législatif et de contrôle de l'activité gouvernementale, de la Commission nationale des élections, de l'administration territoriale et de celles des institutions judiciaires et du secteur de la sécurité. La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est destinée à en faire un facteur de paix et de consolidation de la démocratie par la professionnalisation de la force publique et une meilleure formation de ses agents. Il s'agit aussi d'aider à assurer la

sécurité de la population en poursuivant l'action de déminage et en appliquant un programme de lutte contre les armes légères.

21. L'appui à la modernisation de l'administration publique pour une gestion publique efficace, responsable et transparente se concentrera sur le renforcement des capacités des agents de l'Etat dans les domaines de la planification, de la gestion des finances publiques, des procédures de passation des marchés publics et de la coordination de l'aide et de la décentralisation. Il faut dans ce domaine renforcer les capacités des structures locales à offrir des services de base aux populations, à encourager la participation et le développement locaux grâce à des systèmes de planification appropriés.

## **B. Croissance économique, réduction de la pauvreté et protection de l'environnement**

22. Le Gouvernement bissau-guinéen envisage de faire de la promotion de la croissance économique et de la création d'emplois l'axe de sa stratégie de réduction de la pauvreté, grâce au développement des infrastructures économiques et à la stimulation du secteur privé, particulièrement dans l'agro-industrie, l'élevage et les pêches.

23. Le PNUD poursuivra son appui aux institutions nationales pour appliquer la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, en vue de réaliser les OMD. Au vu de la faible productivité des secteurs dans lesquels les pauvres interviennent (agriculture et pêche artisanale), il s'agira d'appuyer les efforts destinés à améliorer la productivité, la sécurité alimentaire et la diversification des activités des groupes vulnérables, particulièrement des femmes et des jeunes, tout en favorisant une gestion durable de l'environnement. Les activités génératrices de revenus seront appuyées. Il s'agira aussi d'aider le gouvernement à formuler des politiques optimales, à favoriser l'accès des producteurs de base, y compris des organisations communautaires et des petites entreprises, à des services de microfinancement diversifiés, aux technologies et à un encadrement appropriés.

## **C. Egalité et promotion du développement humain**

24. Le gouvernement considère l'augmentation de l'accès des personnes, surtout les plus vulnérables, aux services sociaux et aux infrastructures de base comme un moyen d'améliorer les conditions des pauvres et d'accélérer le développement du capital humain en Guinée-Bissau. Le PNUAD soutiendra, avec l'ensemble des partenaires du développement, le renforcement des capacités d'offre, l'amélioration de la qualité des ressources humaines et des systèmes de gestion du système éducatif et de la santé. On espère permettre notamment aux groupes vulnérables d'exercer leurs droits d'accès aux services de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement et de contribuer au renforcement des capacités des institutions nationales et de la société civile, pour prévenir et lutter efficacement contre l'épidémie du VIH/sida. Les femmes et les jeunes bénéficieront d'un appui dans les domaines de la lutte contre le VIH/sida de l'éducation et de la formation professionnelle.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

### **A. Mise en œuvre du programme**

25. En raison de capacités insuffisantes en ressources humaines au niveau des institutions nationales et d'une faible appropriation nationale, le PNUD doit veiller à une utilisation efficace des fonds tout en aidant à un renforcement durable des capacités. Le Bureau devra par conséquent déployer des efforts soutenus pour contribuer à l'application du projet de descriptif de programme et du plan d'action sur la période 2008-2012 en offrant des conseils appropriés et en effectuant des opérations de passation des marchés et de paiements directs,

bien que l'exécution des actions du programme et des projets soit placée sous la modalité nationale. Le PNUD travaillera aussi en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour l'application et le suivi du PNUAD.

## **B. Suivi et évaluation**

26. Pour tenir compte de l'expérience passée en matière de suivi et d'évaluation, une plus grande participation de la contrepartie nationale devrait entraîner plus de responsabilité pour ce qui est de l'obtention de résultats à la suite des programmes envisagés. Un dialogue continu sera nécessaire pour assurer la circulation de l'information et permettre de résoudre dans des délais courts les difficultés dans l'exécution des programmes. Le système suivant sera mis en place pour le suivi et l'évaluation du descriptif de projet : revues trimestrielles pour le suivi des questions opérationnelles PNUD/Institutions bénéficiaires et dans le cadre de chacun des trois groupes thématiques du PNUAD et des programmes conjoints; et revue annuelle conjointe PNUD/Ministère de la coopération pour examiner les progrès dans l'application du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays.

## **C. Mobilisation des ressources**

27. Le Bureau élaborera une stratégie de mobilisation des ressources, en mettant l'accent sur les domaines d'avantage comparatif comme l'organisation des élections, la décentralisation, le renforcement des capacités et la réforme administrative. La stratégie s'intégrera aussi dans le cadre du rôle du PNUD dans la coordination des partenaires, tout en mettant en avant ses appuis opérationnels et sa direction sur certaines questions, conjointement avec d'autres partenaires comme le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et l'équipe de pays. Le Bureau nouera aussi des liens de partenariat avec les ONG et les associations de base dans l'exécution des actions découlant du descriptif de programme. Un partenariat stratégique et actif sera établi, avec les institutions financières internationales et les organisations sous-régionales pour renforcer la complémentarité des interventions en vue du développement humain.

## **D. Risques**

28. L'application du programme devrait se faire dans un contexte international favorable à l'aide, mais le Gouvernement bissau-guinéen devra continuer à mériter la confiance des donateurs. Les facteurs politiques liés aux difficultés de consolidation de la paix et de la démocratie constituent les risques les plus importants pour la mise en œuvre effective du programme.

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée-Bissau (2008-2012)

| <b>PRIORITE NATIONALE : renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et garantir la stabilité macroéconomique</b>  |   |  |  |  |   |
|--|---|--|--|--|---|
| <b>EFFET PNUAD 1: les institutions nationales gouvernement dans le respect des droits de l'homme, de la consolidation de l'Etat de droit et des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays</b> |   |  |  |  |   |
| <b>Composante programme</b>  | <b>Effets escomptés du programme de pays</b>  | <b>Produits escomptés du programme de pays</b>   | <b>Indicateurs, base de référence et cibles</b>  | <b>Rôle des partenaires</b>  | <b>Ressources (dollars des É.-U)</b>                                      |
| <b>Domaine d'intervention : promotion de la gouvernance</b>  | <b>Effet recherché 1 :</b> renforcer les institutions démocratiques et moderniser l'administration publique, y compris au niveau local.<br><br><b>Indicateurs :</b> degré d'amélioration de la gestion publique; de décentralisation des services publics.<br><b>Base de référence :</b> instabilité politique, non respect des règles de gestion publique; faiblesses institutionnelles et des ressources humaines.<br><b>Cibles :</b> consolidation de la démocratie; respect des droits de l'homme; amélioration de la gouvernance locale; début de la décentralisation. | 1. Renforcer les capacités du système électoral, de l'Assemblée nationale populaire, des institutions judiciaires et des organisations de la société civile pour consolider la démocratie. | <b>Indicateurs :</b> i) révision, approbation et application de la loi électorale; ii) formation aux droits de l'homme, organisation des élections et du travail parlementaire.<br><b>Base de référence :</b> insuffisance de la loi électorale; faibles capacités des commissions de l'Assemblée, des institutions judiciaires et du système électoral et faible connaissance des droits de l'homme.<br><b>Cibles :</b> amélioration du système électoral; bon fonctionnement de l'Assemblée; accessibilité du système judiciaire et respect des droits de l'homme; formation des chefs des organisations de la société civile aux droits de l'homme et aux règles démocratiques. | Participation des organes publics et des organisations de la société civile comme partenaires et bénéficiaires.                          | Ressources ordinaires: 1 000 000<br>Autres ressources : 2 000 000         |
|  |   | 2. Renforcer les capacités du secteur de la sécurité pour consolider la démocratie.  | <b>Indicateurs:</b> formation des agents de la force publique aux droits de l'homme et aux principes de la démocratie.<br><b>Base de référence :</b> méconnaissance des droits de l'homme et des principes de la démocratie.<br><b>Cibles :</b> amélioration de la connaissance des droits de l'homme et des règles démocratiques.   | Participation des ministères chargés de la sécurité et de la justice comme partenaires et bénéficiaires.                                 | Ressources ordinaires: 800 000<br>Autres ressources mobiliser :           |
|  |   | 3. Poursuivre l'action antimines et appliquer un programme de lutte contre les armes légères.  | <b>Indicateurs :</b> superficie déminée; nombre d'armes légères saisies.<br><b>Base de référence :</b> intérieur du pays encore déminé; non respect des règles du port d'armes.<br><b>Cibles :</b> déminer l'intérieur du pays; réviser et faire respecter les règles du port d'armes, sensibiliser la population.   | Appui technique et financier des partenaires bilatéraux et des ONG internationales (Agence néerlandaise de développement international). | Ressources ordinaires: 1 500 000<br>Autres ressources : 1 000 000         |
|  |   | 4. Recadrer et responsabiliser l'administration publique pour une gestion publique efficace et transparente.   | <b>Indicateurs :</b> bon fonctionnement et transparence du système de gestion des ressources humaines; adoption et application d'un code civil et d'un cadre administratif; respect des procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés publics.<br><b>Base de référence :</b> faiblesses de la gestion publique.<br><b>Cibles :</b> modernisation et amélioration de la gestion publique.  | Participation des ministères chargés de la fonction publique et des finances.  | Ressources ordinaires: 700 000<br>Autres ressources: 250 000              |
|  |   | 5. Renforcer les capacités des agents de l'État dans le cadre de l'Ecole nationale d'administration.   | <b>Indicateurs :</b> nombre de fonctionnaires et de stagiaires formés.<br><b>Base de référence :</b> faible capacité des agents de l'Etat dans l'administration, la planification et la gestion budgétaire.<br><b>Cibles :</b> renforcer les capacités des agents de l'Etat.   | Participation des structures de l'Etat.  | Ressources ordinaires: 1000 000<br>Autres ressources :                    |
|  |   | 6. Améliorer la gestion des collectivités locales; réviser et appliquer le cadre juridique de la décentralisation.   | <b>Indicateurs :</b> Rapport de suivi et d'évaluation de l'application du cadre juridique de la décentralisation; nombre de collectivités locales mettant en œuvre un plan de développement local.<br><b>Base de référence :</b> faible déconcentration administrative ou absence de décentralisation.<br><b>Cibles :</b> amélioration de la gouvernance locale; début d'un processus de décentralisation.   | Participation des structures de l'Etat et des régions. FENU  | Ressources ordinaires: 1 200 000<br>Autres ressources mobiliser : 500 000 |

| <b>PRIORITE NATIONALE : favoriser la croissance économique et la création d'emplois</b>  |  |   |   |  |  |
|--|--|---|---|--|--|
| <b>EFFET PNUAD 2 : la population, les institutions et les organisations nationales améliorent les systèmes de production, diversifient les activités, contribuent à la réduction de la pauvreté et gèrent de façon durable l'environnement</b> |  |   |   |  |  |
| <b>Domaine d'intervention : Réduction de la pauvreté et protection de l'environnement</b>  | <b>Effet recherché 2 :</b> appliquer le DENARP pour réaliser les OMD.  | 7. Renforcer les capacités nationales d'application, de suivi et d'évaluation du DENARP (OMD)   | <b>Indicateurs :</b> établissement et diffusion de rapports de suivi et d'application du DENARP.<br><b>Base de référence :</b> faibles capacités d'application et de suivi du DENARP; insuffisance de la cohérence DENARP/ OMD.<br><b>Cibles :</b> amélioration des indicateurs des OMD.  | Appui au gouvernement et en particulier aux structures chargées de la mise en œuvre et du suivi du DENARP et des OMD | Ressources ordinaires : 750 000<br>Autres ressources : 300 000   |
|  | <b>Indicateurs :</b> établir et diffuser les rapports de suivi et d'application du DENARP<br><b>Base de référence:</b> faibles capacités d'application et de suivi du DENARP. Cohérence DENARP/ OMD insuffisante   | 8. Diversifier les services de microfinancement et encourager l'emploi des plus vulnérables (jeunes et femmes).   | <b>Indicateurs :</b> degré de diversification des services de microfinancement; nombre de bénéficiaires de ces services ; nombre de femmes ou de jeunes recevant une aide pour développer une activité génératrice de revenus.<br><b>Base de référence:</b> accès limité des plus pauvres aux services de microfinancement; limitation des institutions de microfinancement au microcrédit; faible création d'emplois.<br><b>Cibles:</b> accroissement des bénéficiaires des services de microfinancement.  | Appui au Ministère de l'économie et aux ONG et collaboration avec la FAO. FENU                                       | Ressources ordinaires: 1 500 000<br>Autres ressources : 1 250 000  |
|  | <b>Cibles :</b> Progrès en matière d'OMD.  | 9. Renforcer les capacités de la population et des OCB pour adopter des systèmes plus productifs dans l'agro-élevage et la pêche artisanale garantissant la sécurité alimentaire.   | <b>Indicateurs :</b> recensement et encadrement les associations de base et des petites entreprises; degré d'accroissement et de diversification de la production.<br><b>Base de référence :</b> cycles agricoles fortement dépendants de la pluviométrie; faiblesse des équipements.<br><b>Cibles:</b> diversification et accroissement de la production agricole.   | Appui au Ministère de l'agriculture et aux ONG et collaboration avec la FAO.   | Ressources ordinaires: 1 700 000<br>Autres ressources : 1 125 450  |
|  | <b>Effet recherché 3 :</b> les ménages, surtout les plus pauvres et les organisations communautaires de base (OCB) adoptent des systèmes de production respectant les normes de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.<br><b>Indicateurs :</b> degré de sensibilisation et de prévention des dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources naturelles.<br><b>Base de référence :</b> législation peu adaptée aux principes de préservation de l'environnement.<br><b>Cibles :</b> amélioration de la protection de l'environnement. | 10. Sensibiliser davantage la population et les OCB et actualiser et appliquer la législation prévenant les dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources.<br>11. Renforcer les capacités de surveillance des structures nationales de coordination du secteur de l'environnement. | <b>Indicateurs :</b> degré de sensibilisation et de prévention des dégradations volontaires sur l'environnement et les ressources naturelles.<br><b>Base de référence :</b> législation peu adaptée aux principes de préservation de l'environnement; faible sensibilisation à la prévention de l'environnement.<br><b>Cibles :</b> meilleure protection de l'environnement.<br><b>Indicateurs:</b> nombre d'agents de surveillance formés et de zones/aires/parcs surveillés.<br><b>Base de référence :</b> absence d'information sur le degré des connaissances des normes de gestion des ressources naturelles.<br><b>Cibles:</b> meilleure protection de l'environnement. | Appui aux Ministères des ressources naturelles et de l'agriculture et aux ONG et collaboration avec la FAO.          | Ressources ordinaires: 500 000<br>Autres ressources : 500 000<br>Ressources ordinaires: 300 000<br>Autres ressources : 1 000 000 |
| <b>PRIORITE NATIONALE : Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables</b>   |  |   |   |  |  |
| <b>EFFET PNUAD 3: Les groupes vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité et les institutions nationales disposent d'un développement continu du capital humain</b>  |  |   |   |  |  |
| <b>Domaine d'intervention : Equité et développement humain.</b>  | <b>Effet recherché 4 :</b>   | 12. Appliquer le programme national de formation des médecins.  | <b>Indicateurs :</b> nombre de médecins formés.<br><b>Base de référence :</b> ratio population/médecin.<br><b>Cibles :</b> formation de 120 médecins supplémentaires.   | Appui au ministère de la santé et aux ONG.   | Ressources ordinaires: 250 000<br>Autres ressources :  |
|  | Application par les institutions nationales de programmes d'action visant l'égalité des sexes et favorisent l'accès des personnes les plus vulnérables à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement.<br><b>Indicateurs :</b> améliorer le niveau de  | 13. Sensibiliser les plus vulnérables, surtout les femmes et les jeunes et les inciter à adopter les comportements recommandés en matière de prévention, de dépistage et de traitement du VIH/sida.   | <b>Indicateurs :</b> nombre de campagnes de sensibilisation et de personnes bénéficiant d'un test de dépistage du VIH+ et des IST dans les centres; de personnes traitées avec les ARV.<br><b>Base de référence :</b> insuffisance des centres de dépistage volontaire et faible capacité de prise en charge médicale/psychosociale des personnes vivant avec le  | Appui au ministère de la santé, aux ONG et aux structures de santé intervenant dans la lutte contre le VIH/sida.     | Ressources ordinaires: 250 000<br>Autres ressources :  |



|  |  |   |  |   |
|--|--|---|--|---|
| <p>formation du personnel de santé et le nombre de centres offrant le traitement par les ARV.</p> <p>Degré d'inégalités entre les sexes et d'amélioration des composantes du développement.</p> <p><b>Base de référence :</b> non-ratification du Protocole de la CEDAW sur l'égalité des sexes; taux élevé d'analphabétisme des femmes, faible formation professionnelle et insertion économique des femmes et des jeunes.</p> <p>Renforcer les capacités de lutte contre le VIH/sida et réduire sa prévalence.</p> | <p><b>14.</b> Renforcer les capacités des institutions nationales et de la société civile à lutter contre le VIH/sida et inverser la tendance.</p>   | <p>VIH; 300 patients sous traitement ARV</p> <p><b>Cibles :</b> réduction de la prévalence du VIH/sida, 1500 personnes sous traitement ARV.</p>   | <p>Collaboration dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies</p>   | <p>350 000</p> <p>Ressources ordinaires: 250 000</p> <p>Autres ressources : 650 000</p> |
|  | <p><b>15.</b> Meilleur accès de la population, en particulier des plus vulnérables, à l'eau potable et à un système d'assainissement de qualité.</p> | <p><b>Indicateurs:</b> taux de progression de la population ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement; disponibilité et application d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.</p> <p><b>Base de référence :</b> faiblesse des capacités d'offre de l'eau et de l'assainissement.</p> <p><b>Cibles :</b> accroissement de la population accédant à l'eau potable et à l'assainissement.</p>   | <p>Appui aux Ministères des ressources naturelles, de la santé et de l'agriculture et aux ONG et collaboration avec la FAO et l'UNICEF/FENU</p>  | <p>Ressources ordinaires: 1 000 000</p> <p>Autres ressources :</p>                      |
|  | <p><b>16.</b> Meilleure représentation des femmes dans les organes élus, les institutions nationales et les organisations de la société civile.</p>  | <p><b>Indicateurs :</b> nombre de femmes; rapport sur l'application de la stratégie nationale pour veiller à l'égalité des sexes.</p> <p><b>Base de référence :</b> deux femmes ministres sur 29; 13 femmes sur 100 députés; absence de stratégie nationale pour veiller à l'égalité des sexes.</p> <p><b>Cibles:</b> élaborer une stratégie nationale pour veiller à l'égalité des sexes; améliorer l'insertion sociale et la participation des femmes.</p>  | <p><b>Participation du</b> Ministère de la solidarité et de la justice, Institut de la femme et de l'enfant, Réseau d'activistes luttant contre la violence, Réseau national des femmes parlementaires (RENMAP) et coopération bilatérale.</p> <p><b>Participation des</b> Ministères de l'Education, de la santé, des ressources naturelles</p> | <p>Ressources ordinaires: 250 000</p> <p>Autres ressources :</p>                        |
|  | <p><b>17.</b> Encourager l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle des femmes et des jeunes.</p>                                | <p><b>Indicateurs:</b> nombre de femmes et de jeunes bénéficiant de programmes d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle; appui qui leur est donné pour développer une activité génératrice de revenus.</p> <p><b>Base de référence :</b> taux élevé d'analphabétisme des femmes; faible formation professionnelle et insertion économique des femmes et des jeunes.</p> <p><b>Cibles :</b> meilleure insertion économique et sociale des femmes et des jeunes, groupes vulnérables.</p> | <p><b>Participation des</b> Ministères de l'Education, de la santé, des ressources naturelles</p>  | <p>Ressources ordinaires: 550 000</p> <p>Autres ressources : 350 000</p>                |
|  | <p><b>18.</b> Meilleure assistance juridique aux femmes pour lutter contre les violences et les traitements dégradants.</p>                          | <p><b>Indicateurs :</b> nombre de femmes bénéficiant d'une assistance juridique contre les violences et les traitements dégradants; rapport d'application du Protocole de la CEDAW sur l'égalité des sexes.</p> <p><b>Base de référence :</b> droits de la femme méconnus; non ratification du Protocole de la CEDAW sur l'égalité des sexes.</p> <p><b>Cibles :</b> application effective du Protocole sur l'égalité des sexes.</p>  | <p><b>Partenaires internationaux :</b> Association Raoul Follereau, AGMF, Ceu e Terra, Santo Egidio, Plan international, Croix Rouge</p>   | <p>Ressources ordinaires: 150 000</p> <p>Autres ressources : 150 000</p>                |